

**COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**  
**Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron**  
Maison des Initiatives et des Services de Marennes, le 13 octobre 2016

## LISTE DE PRESENCE

### Membres du GAL excusés :

- Pascal MASSICOT, Vice-Président - PETR du Pays Marennes Oléron
- Stéphane BONNEAU, Chargé de mission - CCI de La Rochelle
- Nicolas DUBOIS, Directeur - Port de la Cotinière
- Christel MENANTEAU, Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Céline ROCHES, Chargée mission - Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
- Valérie ILLY, Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre d'Oléron
- Paul MOUSSET, Eleveur
- Pierre-Luc ALLA, Directeur - Coopérative Viti Oléron
- Jean-Baptiste BONNIN, Coordinateur, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Marennes Oléron

### Personnes associées présentes :

- Christelle PIEUCHOT, Conseillère régionale – Elue de territoire pour le Pays Marennes Oléron et les agglomérations de Rochefort et Royan
- Vanessa FOURATIER, Responsable Unité agriculture et territoires ruraux - Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17)
- Pascale GUIBERT, Coordinatrice du service Politiques Contractuelles - Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Jean-Claude MERCIER, Directeur - PETR du Pays Marennes Oléron
- Aurélien CHAUMET, Chargé de mission Observatoire - PETR du Pays Marennes Oléron
- Sylvaine COURANT, Chargée de mission Coopération Francophonie - PETR du Pays Marennes Oléron

	Titulaires			Suppléants		
Collège public	Président - Pays Marennes Oléron	Mickael VALLET	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Jean-Marie PETIT	
	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT		Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Grégory GENDRE	Présent
	Vice-Président – CdC île Oléron	Jean-Michel MASSE	Présent	Représentant – CdC île Oléron	Micheline HUMBERT	
	Représentant – CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET	Présent	Vice-Président – CdC bassin de Marennes	Guy PROTEAU	
	Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Présent	Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Céline ROCHES	
	Responsable du Pôle SIG - Forum des marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU	Présent	Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	
	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON		Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	Présente
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan	Frédéric DIAZ	
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS		Coordinatrice - CRPM	Laurie DURAND	Présente
	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU		Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	Présent
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Présente	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN	Présent
	Directrice - Mission Locale	Michèle MARGUERON		Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Valérie ILLY	
Collège privé	Eleveur	Paul MOUSSET		Président – Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON	Présent	Adhérente MOPS – Maraichère	Cécile NADREAU	Présente
	Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND	Présent	Chef d'entreprise industrielle	Christian MONIER	
	Chef d'entreprise	Alain BARCAT		Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Présent	Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	Présent
	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA		Vice-Président – coopérative Viti Oléron	Vincent LIBNER	
	Membre - Conseil de développement	François SIMO	Présent	Membre - Conseil de développement	Gisèle MESPLE CLOTTEAU	Présente
	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN	Présent	Coordinatrice - IRFREP	Carole MACKOWIAK	
	Coordinatrice - CLIC Oléron	Florence DORMIEUX		Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY- JOUX	Présente
	Membre - CAVIP	Caroline BENIER PISANI		Chargé de développement - MO-TV	Mathieu GILLES	Présent
	Commission mixte Culture	Jacques DUBOIS		Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET	Présent
	Coordinateur - CPIE Marennes Oléron	Jean Baptiste BONNIN		Coordinatrice - Association Roule ma Frite	Myriam DUPUIS	Présente
	Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO	Présent	Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER	Présente
	Directeur - ADEF+	Jean-Yves PIRIOU	Présent	ESAT Claires&Mer	Pauline MAILLE	Présente

## ORDRE DU JOUR

---

Sur la base d'un diaporama (joint en annexe), une présentation a été effectuée suivant l'ordre du jour suivant :

- Point sur le conventionnement LEADER 2014-2020
- Processus de sélection des projets
- Informations relatives aux projets de coopération
- Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité
- Informations diverses

Le Comité a débuté par un tour de table au cours duquel les membres ont été invités à se présenter.

## POINT SUR LE CONVENTIONNEMENT LEADER 2014-2020

Michaël SPADA effectue un point sur l'avancée du conventionnement, avec la Région et l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour le programme LEADER 2014-2020. Actuellement, la convention du GAL du Pays Marennes Oléron est examinée par le service juridique de l'ASP, avant signature par son Directeur Général Délégué. Par la suite, la convention devra également être signée par le Président de la structure porteuse du GAL et par le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine. Une fois signée par les trois parties prenantes, le GAL du Pays Marennes Oléron aura une existence juridique. En d'autres termes, le travail réalisé jusqu'à présent par le GAL est fait par anticipation.

Concernant la programmation des dossiers, elle est conditionnée à l'ouverture de l'outil OSIRIS. L'Autorité de Gestion étudie la possibilité de déployer une version simplifiée de l'outil OSIRIS pour permettre au GAL d'instruire les dossiers et de conventionner avec les porteurs de projets, en attendant le déploiement de la version définitive.

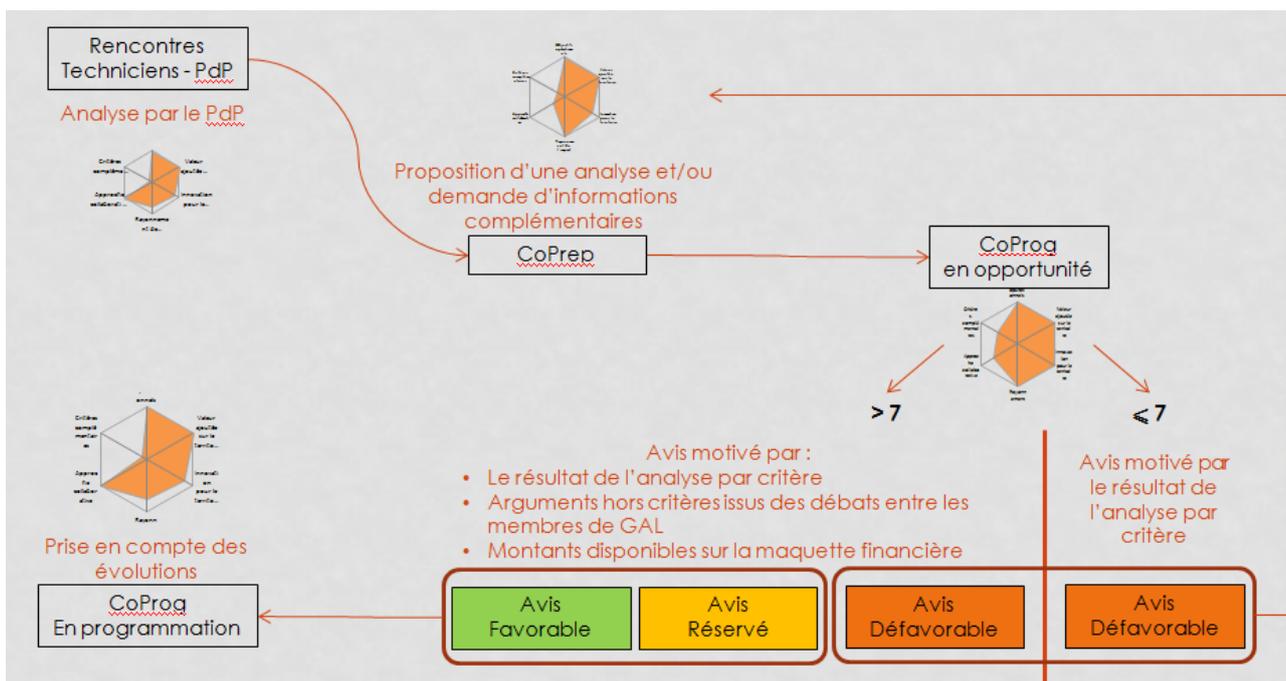
## PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS

### 1. LE CONTEXTE

Michaël SPADA rappelle les éléments de contexte ayant conduit à la nécessité de mettre en place un processus de sélection des projets. Il explique également que ce processus de sélection est une proposition, qui fait suite à deux séances de travail menées avec le Comité Préparatoire.

### 2. LE PROCESSUS DE SELECTION

En se basant sur les propositions du Comité préparatoire, Michaël SPADA présente les différentes étapes du processus de sélection (Cf. Note ci-jointe détaillant le processus). Ce processus de sélection est proposé pour les projets des sous-mesures « 19.2 - Stratégie locale de développement » et « 19.3 – Coopération » à l'exception des projets entrant dans le cadre du programme « Faire de la Francophonie un levier de développement local ». Ce dernier fera l'objet d'un processus de sélection spécifique, prochainement proposé aux membres de GAL.



Mickaël VALLET rappelle aux nouveaux membres de GAL que sur la précédente programmation le territoire avait moins d'expérience dans le domaine des fonds européens. De plus, le GAL avait bénéficié d'une enveloppe financière de 2 millions d'euros de FEADER, du fait de rallonges budgétaires accordées en cours de programmation. Dans ce contexte, le GAL n'avait pas ressenti le besoin de mettre en place un processus et des critères de sélection, clairement définis.

A présent, outre la nécessité de se conformer aux obligations de la Commission européenne, les acteurs du territoire ont acquis le réflexe de faire appel aux fonds européens, comme en attestent le nombre de dossiers déposés et le montant sollicité auprès du programme LEADER. Pour alléger l'ordre du jour des comités de programmation et gagner en efficacité dans le traitement des dossiers, il est proposé de s'appuyer sur l'analyse réalisée en amont par le Comité préparatoire. En revanche, les décisions du GAL seront validées uniquement par le Comité de programmation.

Mickaël VALLET informe le GAL que le Comité Préparatoire est ouvert à l'ensemble des membres volontaires.

Grégory GENDRE souhaite connaître la composition actuelle du Comité Préparatoire.

Michaël SPADA répond que ce Comité est actuellement composé de 8 personnes à savoir : Mme Sylvie LECHEVALLIER, Mme Elvina MARCOULY-JOUX, Mme Christel MENANTEAU, M. Alain BOMPARD, M. Jean Baptiste BONNIN, M. Mathieu GILLES, M. Christian GUIGNET et M. François SIMO.

### 3. LA GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS

Michaël SPADA présente les différents critères de sélection contenus dans la grille d'analyse ainsi que la méthodologie d'utilisation de la grille.

CRITERES GENERAUX	CRITERES COMPLEMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution aux objectifs opérationnels</li> <li>• Valeur ajoutée sur le territoire</li> <li>• Innovation pour le territoire</li> <li>• Rayonnement de l'impact du projet</li> <li>• Démarche collaborative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de la transition énergétique</li> <li>• Création d'emploi</li> <li>• Transférabilité et/ou continuité du projet</li> <li>• Effet levier du programme LEADER</li> </ul>

Vanessa FOURATIER précise qu'il est important de conserver un document où est détaillé le raisonnement du GAL ayant conduit à l'attribution des différents points. En effet, au moment de l'instruction réglementaire, le service instructeur doit être en mesure et ce pour chaque critère : d'une part de comprendre comment les points ont été attribués ; et d'autre part de connaître les arguments qui ont motivé l'attribution de ces points.

#### Éléments de débat sur le critère « création d'emploi »

Michaël SPADA explique que l'attribution des points sur ce critère est conditionnée à la création d'un emploi en CDI. En revanche, la création de postes temporaires pour la durée d'un projet ou le maintien de l'emploi ne permettent pas d'avoir de point.

Grégory GENDRE pense que cette proposition, en l'état, sera sujette à de nombreux débats. En effet, il est difficile pour les porteurs de projets privés ou publics de s'engager dès le démarrage du projet dans le salariat en CDI. En revanche, il considère que l'effet levier du LEADER pourrait être d'aider les porteurs de projet à vérifier le besoin de créer un nouveau poste, via une période en CDD débouchant sur un CDI

Mathieu GILLES explique que le Comité Préparatoire souhaitait privilégier les projets démontrant une réelle volonté de pérennisation de l'emploi, notamment via un CDI, afin d'éviter l'effet « chargée de mission », dont les postes disparaissent en général à la fin des projets.

Christelle PIEUCHOT propose une solution alternative : 1 point pour la création d'un CDD et 2 points pour la création d'un CDI.

### 4. LES SEUILS DE VIGILANCE

Michaël SPADA présente un nouvel outil qui a été envisagé par les membres du Comité préparatoire pour répondre à la forte sollicitation de l'enveloppe financière du GAL : les seuils de vigilance.

Le seuil appliqué à un projet est déterminé en fonction de la dépense principale et est appliqué au montant total de subvention sollicitée. Ce mécanisme, jugé plus souple par les membres du Comité préparatoire, est une solution alternative à la mise en place de plafonds.

Quel est le principal type de dépense du projet?	Seuil appliqué au montant total de subvention
Achat de matériels et d'équipements neufs et d'occasion	30 000,00 €
Dépenses liées à l'organisation d'évènements	10 000,00 €
Diagnostics, études, prestation de services	30 000,00 €
Frais de personnel	40 000,00 €
Investissements matériels pour les entreprises	50 000,00 €
Dépenses immatérielles pour entreprises	10 000,00 €
Travaux de réhabilitation de bâtiment	30 000,00 €
Travaux de construction	60 000,00 €

L'animateur précise que les membres seront invités à voter à bulletin secret sur l'opportunité de financer le projet au-delà du seuil fixé.

Vanessa FOURATIER souhaite savoir comment les seuils ont été déterminés et alerte les membres sur un possible biais en cas de « saucissonnage » des dépenses sur un projet.

Michaël SPADA explique que les seuils ont été fixés sur la base de la trentaine de dossiers déjà déposés auprès du GAL. En outre, il précise que pour tous ces projets, il y avait un poste de dépense principale.

Mathieu GILLES rappelle que ces seuils ont pour vocation d'alerter les membres de GAL sur le montant demandé, et non pas d'être appliqués stricto sensu. Néanmoins, le cas échéant, les membres devront être plus attentifs lors de l'examen des dossiers.

## 5. LA DEGRESSIVITE DE L'AIDE

Michaël SPADA rappelle le principe de dégressivité de l'aide, appliqué par le GAL lors de la précédente période de programmation :

- 1<sup>ère</sup> année : année de référence avec l'octroi d'une subvention.
- 2<sup>ème</sup> année : 60% de la subvention ou du taux d'intervention de la première année maximum (choisir le plus avantageux)
- 3<sup>ème</sup> année : 40% de la subvention ou du taux d'intervention de la première année maximum (choisir le plus avantageux)

Il précise également que ce mécanisme est une obligation du GAL, inscrite dans le Plan de Développement Rural (PDR).

➔ APRES AVOIR TESTE LA GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS SUR LES PROJETS PRESENTES AU COURS DE CE COMITE DE PROGRAMMATION, LE GAL VALIDE LE PROCESSUS DE SELECTION PROPOSE POUR LES PROJETS DES SOUS-MESURES 19.2 (STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT) ET 19.3 (COOPERATION) A L'EXCEPTION DES PROJETS QUI ENTRENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPERATION « FAIRE DE LA FRANCOPHONIE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL ». UNE MODIFICATION PORTE SUR LE CRITERE EVALUANT LA CREATION D'EMPLOI QUI EST REVU COMME SUIV : 1 POINT POUR LA CREATION DE CDD ET 2 POINTS POUR LA CREATION DE CDI.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS DE COOPERATION

### 1. FRANCOPHONIE

Sylvaine COURANT indique que le poste occupé par Zabbaou LIMAN a été repris conjointement par Antoine LAMBLIN et elle-même, respectivement dans le domaine culturel et dans le domaine de la coopération.

Sylvaine COURANT rappelle que sur la période 2013-2015 un premier accord de coopération avait été signé avec le Pays d'Avre d'Eure et d'Iton (PEAI, Normandie – France), la MRC de l'île d'Orléans (Québec – Canada) et le Grand Caraquet (Acadie – Canada). Ce projet de trois ans a été organisé autour de quatre thématiques à savoir : la culture (mutualisation de programmations artistiques), la jeunesse (envoi et accueil de jeunes saisonniers), l'économie et le tourisme (mise en valeur du patrimoine identitaire francophone commun), les politiques interterritoriales (forum d'échange).

Sylvaine COURANT présente le travail mené actuellement, avec les territoires partenaires, visant à définir les nouvelles perspectives du programme de coopération Francophonie 2016-2020. Ces perspectives seront ensuite inscrites dans un nouvel accord de coopération. Cet accord servira également de cadre pour sélectionner les projets qui pourront être soutenu dans le cadre du programme LEADER. La chargée de mission ajoute qu'elle sera probablement en mesure de présenter, à l'occasion du prochain Comité de Programmation, un pré-projet d'accord de coopération afin de définir avec les membres le cadre et les objectifs du programme.

Sylvaine COURANT précise que cette réflexion est menée avec les partenaires historiques mais également avec :

- L'agglomération de Limoges, notamment autour des questions liées à la mutualisation de manifestations culturelles (cf. Festival les Francophonies en Limousin) ;
- Le Pays de Vichy, sur les thématiques liées à la jeunesse et aux médias réalisés par les jeunes (Cf. Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias basé à Vichy, présence d'une licence professionnelle de journalisme etc.) ;
- La ville de Joal-Fadiouth (Sénégal) autour de deux principaux sujets : l'ostréiculture (structuration des filières ostréicoles dans le cadre du DLAL FEAMP) ainsi que le développement du potentiel économique et touristique (Cf. valorisation de la maison de naissance de Léopold Sédar Senghor)

Sylvaine COURANT invite les membres à prendre part à la restitution organisée autour du chantier de jeunes Oléron Breteuil, le jeudi 20 octobre à Saint-Denis d'Oléron.

Sylvaine COURANT fait remarquer qu'après trois années d'expérience dans le domaine de la coopération, le Pays a acquis une certaine notoriété et commence à être très sollicité par différentes instances nationales, à l'instar des Ministères, pour répondre à

des appels à projets. En effet, le Pays développe une approche de faire de la coopération, non pas basée sur la solidarité internationale, mais sur un partenariat gagnant-gagnant autour d'enjeux communs.

Mickaël VALLET informe les membres que le Pays a été lauréat en juillet 2016 d'un appel à projets en soutien aux partenariats de coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et sénégalaises, lancé par le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et le ministère sénégalais de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT). Le Président précise que l'idée initiale du projet, proposée par le Pays Marenes Oléron, était de faire une visite exploratoire afin d'entreprendre un travail entre la ville natale de Léopold Sédar Senghor et le territoire natal de Samuel Champlain. En réponse à cette proposition, la ville sénégalaise a exprimé le souhait de développer, en parallèle du volet culturel, une coopération économique dans le domaine de l'ostréiculture. Le CRC s'est montré intéressé par cette coopération économique.

Sylvaine COURANT souligne l'effet levier du programme LEADER, qui a accompagné l'émergence de tous ces projets sur la période 2013-2015. A présent, afin de diminuer la participation du LEADER, le Pays recherche de nouvelles sources de financement : Etat ou encore Région Nouvelle-Aquitaine (Cf. visite sur le Pays Marenes Oléron le 18 octobre d'une délégation sénégalaise du Sine Saloum coopérant avec la Grande Région).

## 2. DELEGATION FINLANDAISE

Michaël SPADA évoque la venue d'une délégation finlandaise sur le territoire, du 13 au 14 septembre 2016. Les sujets évoqués au cours des différentes visites ont été variés : stratégie touristique, patrimoine navigant, circuits-courts, naufrage du Port Calédonia et professions de la mer.

## 3. GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE

Michaël SPADA informe les membres que le projet « Grand projet du Marais de Brouage » sera présenté de façon exhaustive dans le cadre de la présentation des projets pour un avis en opportunité.

Avant de passer à la présentation des projets pour examen en opportunité, Jean-Michel MASSE demande pourquoi il n'existe pas, dans le cadre du conventionnement LEADER, un règlement commun concernant les critères d'attribution des aides. En effet, les fonds ayant une origine unique et les thèmes étant transversaux, il considère comme pervers que ce soit les territoires qui définissent leur propre règlement.

Vanessa FOURATIER explique que le programme LEADER est fondé sur une démarche ascendante. Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, les territoires sont souverains de leur stratégie. Cette stratégie est définie dans un cadre contraint, celui du Programme de Développement Rural (PDR) de la Région Poitou-Charentes. Ce document opérationnel précise l'ensemble des règles à respecter par les territoires à l'instar de l'obligation de mettre en place un processus de sélection. Ensuite, à l'intérieur de ce cadre réglementaire, il appartient aux territoires (à travers leur GAL) de construire leur stratégie mais également de faire vivre leurs projets comme ils l'entendent.

Aux vues des critères figurant sur la grille d'analyse, Jean-Michel MASSE considère que cette grille aurait pu être commune à l'ensemble des GAL.

La gestionnaire indique que les critères présentés correspondent aux piliers du programme LEADER. Ces critères sont généralement repris dans les grilles des autres GAL. En outre, elle précise qu'une réflexion visant à construire une grille commune à l'ensemble des GAL avait été engagée lors d'une réunion interGAL début 2016.

L'animatrice indique qu'au fur et à mesure, les GAL s'approprient ce processus de sélection et adaptent leur grille en fonction de leurs besoins et de leur stratégie.

## PRESENTATION DES NOUVEAUX PROJETS

### 1. ACQUISITION D'UNE MACHINE DE DECOUPE PLASMA NUMERIQUE

Maitre d'ouvrage :	SAS Alu Nautique Concept
Coût total du projet :	33 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	16 400 € soit 13,7% de la fiche « Appui à la création et à la modernisation de micro-entreprises non agricoles »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la productivité, en réduisant les délais de production</li> <li>- Créer des emplois</li> <li>- Améliorer la qualité des produits</li> <li>- Réduire les pertes en matières premières</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 points sur les critères généraux</li> <li>- 3 points sur les critères complémentaires</li> </ul>

#### Remarques du Comité :

- Mathieu GILLES précise qu'un autre point avait été évoqué en Comité Préparatoire lors de l'analyse du critère « transition énergétique » à savoir : la provenance de l'aluminium. En effet, les membres ont voulu savoir si l'entreprise utilisait de l'aluminium recyclé ou non
- L'animateur précise que l'entreprise, sensible aux enjeux du développement durable, a tout fait pour essayer de s'approvisionner avec de l'aluminium recyclé. Néanmoins, ses fournisseurs ne sont pas en mesure de (ou ne souhaitent pas) communiquer le pourcentage d'aluminium recyclé dans les produits qu'ils vendent à Alu Nautique Concept. Toutefois, cette volonté doit être soulignée bien que la démarche n'est pas aboutie
- Charles BERTRAND est ennuyé d'être défavorable au projet car il y a peu d'entreprises privées qui proposent des projets auprès du LEADER. Néanmoins, il considère que ce projet correspond à un investissement « normal » pour une entreprise et n'a donc rien à voir avec du développement durable.
- Grégory GENDRE souhaite savoir pourquoi le porteur de projet fait appel au LEADER au lieu de recourir à un partenaire bancaire classique. En effet, il pense qu'avec une machine coûtant 30 000€ et permettant de multiplier par six la production mensuelle, le retour sur investissement pour l'entreprise sera rapide.
- Jean-Claude MERCIER rappelle que c'est le principe de la fiche-action LEADER dédiée aux micro-entreprises.
- La gestionnaire précise que les membres du Comité préparatoire avaient mis en avant que l'aide européenne faciliterait indirectement l'investissement par l'entreprise sur le territoire notamment à travers son projet d'agrandissement et d'implantation sur Marennes. En effet, l'acquisition de cette machine à découpe n'est que la première étape du projet de développement de l'entreprise.
- François SIMO souligne une différence importante entre l'organisme bancaire et le programme LEADER : le premier prête tandis que le second donne de l'argent.
- Grégory GENDRE considère comme intéressant le fait que l'achat de cette machine n'est qu'une étape dans le projet de l'entreprise.
- Céline NADREAU estime que le soutien apporté par le LEADER permettra à l'entreprise d'obtenir plus facilement un prêt bancaire pour son projet implantation sur Marennes. Aurélien CHAUMET ajoute que l'aide facilitera également l'embauche de salariés.
- La gestionnaire complète la présentation du projet en soulignant que l'entreprise a la volonté de pérenniser les emplois, et ce malgré un recours au CDD au départ. En outre, suite à son implantation sur Marennes, l'entreprise envisage d'ores et des embauches supplémentaires.
- Mickaël VALLET rappelle les difficultés rencontrées par le GAL pour faire de l'aide à l'entreprise. En effet, lors de la précédente programmation, les occasions ont été peu nombreuses étant donné qu'il y a toujours eu en face la question du cofinancement public. Ainsi, malgré les interrogations formulées par certains membres du GAL sur l'aspect « développement durable » du projet, pour sa part il ne se positionnera pas contre un projet d'une telle ampleur. Par ailleurs, il invite les membres souhaitant des informations complémentaires à rejoindre le Comité technique.
- Gabriel BELMONTE se demande s'il ne serait pas opportun d'ajouter à la liste des critères de sélection la pérennité de l'entreprise. Dans le cadre de ce projet en particulier, il se demande si la pérennité de l'entreprise pourrait être remise en cause en l'absence de cet investissement ?
- Charles BERTRAND intervient pour signaler que techniquement l'investissement n'est pas adapté. Selon lui, le projet ne va pas dans le sens de la pérennité de l'entreprise car ce genre de technique est dépassé. En effet, il existe des entreprises,

*situées à proximité de notre territoire, qui réalisent de la découpe au laser et qui livrent du métal découpé au prix auquel les industriels du PMO achètent l'aluminium.*

- *Aurélien CHAUMET rappelle qu'au stade de la programmation, le GAL s'appuie sur l'avis de la Commission Développement Economique. Ainsi, toutes les considérations techniques et économiques telles que la pérennité de l'entreprise sont examinées en amont par cette Commission. Au stade de l'opportunité les membres sont uniquement interrogés sur l'opportunité de financer le projet.*

→ **AVIS EN OPPORTUNITE: RESERVE DANS L'ATTENTE DE L'AVIS TECHNIQUE DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES DECISIONS DES COFINANCEURS.**

## 2. VALIDATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE L'ILE D'OLERON ET DU BASSIN DE MARENNES

Maitre d'ouvrage :	Office du tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
Coût total du projet :	70 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	40 000 € soit 48,8% de la fiche « Valorisation du patrimoine naturel »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des dispositifs de découverte du patrimoine;</li> <li>- Alimenter des actions d'éducation à l'environnement;</li> <li>- Doter les professionnels du tourisme des moyens leur permettant de monter en compétence;</li> <li>- Cibler un public large et en grande partie local: population du territoire, scolaires, touristes et professionnels du tourisme.</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 points sur les critères généraux</li> <li>- 5 points sur les critères complémentaires</li> </ul>

### Remarques du Comité :

- *Marianne PEREZ demande pourquoi le projet n'a pas obtenu de point sur le critère « création d'emploi ».*
- *L'animateur répond que la mission d'animation sera probablement confiée au CPIE, qui n'envisage pas de création d'emploi en CDI.*
- *Mickaël VALLET fait remarquer que s'il n'y a pas d'emploi direct créé avec ce projet en revanche il y aura probablement des emplois induits étant donné que les organismes comme l'office de tourisme cherchent à contribuer au développement local. Toutefois, cet effet induit ne peut pas être pris en compte dans l'analyse de ce projet.*
- *François BARGAIN, par rapport au contenu du projet, se demande pourquoi ce n'est pas le CPIE qui porte le projet étant donné qu'il va réaliser l'essentiel du travail.*
- *Michaël SPADA répond qu'au départ ce choix s'est fait essentiellement pour des raisons financières, liées au besoin de trésorerie. Ensuite, la rencontre entre ces deux partenaires a permis de faire évoluer le projet pour lui donner davantage d'ampleur. En effet, le projet ne porte plus uniquement sur le patrimoine naturel mais sur le patrimoine naturel et culturel.*
- *Mathieu GILLES demande ce qu'il en est à propos du CRDD, qui est le principal cofinancier annoncé pour le projet.*
- *Christelle PIEUCHOT indique que ce projet ne sera pas évalué au titre du CRDD. En effet, du fait de la fusion des Régions, des modifications des compétences suite à la loi NOTRe et des contraintes budgétaires, le CRDD n'a pas vocation à être maintenu en l'état car il ne peut pas être étendu à l'échelle de la Nouvelle Région. En revanche, étant donné que ce projet entre dans le cadre des compétences régionales et qu'il s'inscrit dans les critères d'intervention définis par la Nouvelle Région, il n'y a pas de raison que la Région n'accompagne pas le projet. Néanmoins, ce ne sera pas au titre du CRDD mais au titre de la politique sectorielle dédiée au tourisme.*
- *Grégory GENDRE rappelle que dans plusieurs domaines le territoire a acquis une certaine expérience, sur laquelle il faut capitaliser. Il précise que c'est notamment le cas pour : la promotion des filières professionnelles avec le travail mené dans le cadre du FEP ; le contenu scientifique avec les fiches biodiversifiantes éditées par le CPIE mais également sur le contenu patrimonial. En outre, il ne semble pas avoir de liens avec les hébergeurs structurés alors que la demande pour avoir ces contenus existe. Enfin, Grégory GENDRE ajoute qu'il ne remet pas en cause l'intérêt du projet, en revanche, il pense qu'il faudrait se saisir de cette occasion pour élargir le travail et l'ouvrir à de nouveaux acteurs à l'instar de la Réserve de Moëze-Oléron.*
- *Aurélien CHAUMET indique que dans ce projet le CPIE a pour rôle d'animer le réseau et d'animer des réunions participatives. En d'autres termes, les contenus vont être co-construits par l'ensemble des partenaires (REEDMO et de nombreux spécialistes). En outre, les prestataires touristiques sont associés à la démarche (Cf. ligne budgétaire dédiée à la promotion des outils) étant donné qu'ils vont être les prescripteurs de l'information autour de l'environnement et du*

patrimoine. Enfin, Aurélien CHAUMET précise que ce projet de valorisation du patrimoine ne poursuit pas les mêmes objectifs que le projet mené dans le cadre du FEP. En effet, le projet de valorisation du patrimoine maritime, réalisée à la demande des filières professionnelles, avait pour but de promouvoir les filières. Or, le projet de l'Office du Tourisme est centré sur la connaissance scientifique et sur le patrimoine culturel et naturel et non pas sur la valorisation professionnelle.

- Concernant les supports photos et vidéos, Mathieu GILLES indique qu'en Comité préparatoire, une question relative à la propriété des images avait été soulevée. En effet, il est important que le porteur de projet s'assure d'être propriétaire des images dans leur intégralité.
- Mickaël VALLET demande à quelle étape du processus, le porteur de projet est reçu par le GAL.
- Michaël SPADA répond qu'il est envisagé de recevoir les porteurs de projets non membres de GAL en Comité préparatoire, et ce de façon systématique.
- Christelle PIEUCHOT indique manquer de contenu et de matière pour se faire une opinion précise des projets. Pour appréhender de manière plus détaillée le projet, étant donné qu'il n'est pas prévu de recevoir les porteurs de projets lors des Comités de programmation, elle propose d'étudier la possibilité de communiquer pour chaque projet un bref résumé accompagné d'une note explicative.
- Michaël SPADA rappelle qu'au cours de la précédente programmation, le choix avait été fait de ne pas recevoir les porteurs de projets en Comité de programmation. Toutefois, il est envisageable de revoir la démarche si les membres souhaitent avoir plus d'éléments sur les projets et recevoir les porteurs de projets. Le cas échéant, le format des séances devra évoluer car il ne sera pas possible de présenter une quinzaine de dossiers.
- Aurélien CHAUMET indique qu'il est également possible de conserver le format mis en place lors de l'ancienne programmation. En effet, en partant du constat que près de 80% des porteurs de projets sont membres de GAL ou sont en liens avec des membres de GAL, le choix avait été fait que les porteurs de projets restent pendant les débats et sortent au moment du vote. Pour les porteurs de projets non membres de GAL, il est possible de les auditionner en amont lors du Comité Préparatoire ou d'effectuer des visites sur place.
- Avant de passer au vote, Aurélien CHAUMET rappelle aux membres que la fiche-action « valorisation du patrimoine naturel » a été en grande partie construite pour ce projet.

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

### 3. FESTIVAL DES ARTS DE RUES

Maitre d'ouvrage :	Commune de Dolus d'Oléron
Coût total du projet :	40 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	15 000 € soit 12% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à l'année »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de cet évènement un RDV régulier et structurant</li> <li>- Dynamiser le centre-bourg en apportant de la créativité et de la convivialité</li> <li>- Valoriser les artistes locaux et soutenir la filière des arts de rue</li> <li>- Accueillir, à l'année, des compagnies en résidence</li> <li>- Intégrer ces actions dans les programmes d'éducation à destination des scolaires</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 11 points sur les critères généraux</li> <li>- 1 point sur les critères complémentaires</li> </ul>

#### Remarques du Comité :

- Mathieu GILLES évoque le fait qu'en Comité Préparatoire il y a eu des questions concernant l'association des autres communes à l'évènement et sur la construction du partenariat avec la commune du Château.
- Grégory GENDRE répond qu'à l'issue de la 1<sup>ère</sup> édition, et devant le succès populaire rencontré, la municipalité avec l'aide d'Antoine LAMBLIN a étudié la possibilité d'associer de nouvelles communes au projet. Ce partenariat présentait deux atouts majeurs : la réalisation d'économies au niveau des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que la possibilité de proposer aux compagnies d'arts de rue de nouveaux espaces pour se produire. Initialement quatre communes devaient prendre part à cette 2<sup>ème</sup> édition : le Château (lundi matin), Dolus (lundi après-midi et mardi), Saint-Georges (mercredi après-midi) et Saint-Denis (mercredi soir). Toutefois, deux communes ont annulé leur participation : la commune de Saint-Georges pour des raisons budgétaires et la commune de Saint-Denis car la compagnie identifiée (Arche en Scène) était indisponible. Pour la 3<sup>ème</sup> édition, la commune de Dolus va proposer à l'ensemble des communes du Pays Marennes Oléron de se joindre à elle.

- Mickaël VALLET annonce qu'il souhaite associer sa commune à la prochaine programmation d'O'les Rues.
- Grégory GENDRE ajoute qu'il y a plusieurs festivals d'Arts de rue dans la Grande Région: le Fest'arts de Libourne (début août), le festival d'Aurillac (17-20 août) et le Festival Coup de Chauffe de Cognac (début septembre). Ainsi, O'les Rues est une nouvelle date proposée aux compagnies, entre les festivals d'Aurillac et de Cognac. Il ajoute également que le Centre National des Arts de la Rue (CNAR<sup>1</sup>) rencontre des difficultés en termes de financement et qu'une nouvelle fédération des Arts de la Rue (Grand'Rue) s'est créée à l'échelle de la nouvelle Région. Dans ce contexte, les acteurs se demandent s'il ne serait pas intéressant de développer le travail en réseau afin de proposer des lieux de résidence aux artistes pour qu'ils puissent préparer leurs spectacles.

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

#### 4. SEMAINE FINLANDAISE DU 12 AU 19 SEPTEMBRE

Maitre d'ouvrage :	Foyer Rural de Saint-Denis
Coût total du projet :	23 690 € TTC
Montant LEADER sollicité :	4 100 € soit 3,28% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à l'année »
Objectifs :	- Développer la vie culturelle hors saison en permettant aux habitants de découvrir la culture Finlandaise et l'histoire du Port Caledonia
Analyse du projet :	- 7 points sur les critères généraux - 1 point sur les critères complémentaires

##### Remarques du Comité :

- Mathieu GILLES informe le GAL qu'en Comité Préparatoire, des interrogations ont été soulevées autour du poste de dépenses intitulé « honoraires ». En effet, les membres ont souhaité avoir des compléments d'information, tant sur la nature de la dépense que sur la raison du montant jugé élevé.
- L'animateur précise que le budget global du projet a été revu à la baisse. Il ajoute que la cellule d'animation a essayé, sans y parvenir, d'obtenir le budget réalisé auprès du porteur de projet. En outre, il précise que le poste « honoraires » couvre probablement les dépenses liées à l'accompagnement dans le montage du projet, réalisé par une finlandaise du territoire (traduction incluse).

→ AVIS EN OPPORTUNITE: RESERVE DANS L'ATTENTE DE PRECISIONS SUR LES POSTES DE DEPENSES

#### 5. PROJET INTERCULTUREL 2016 – MARAI'SONNANCE

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du bassin de Marennes
Coût total du projet :	16 900 € HT
Montant LEADER sollicité :	6 760 € soit 5,41% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à l'année »
Objectifs :	- Transmettre l'identité patrimoniale du territoire - Permettre une vie culturelle à l'année - Impliquer les acteurs locaux autour d'un projet culturel fédérateur
Analyse du projet :	- 15 points sur les critères généraux - 2 points sur les critères complémentaires

##### Remarques du Comité :

- Mickaël VALLET précise que la Communauté de communes souhaite poursuivre ce projet. Cette édition, menée en partenariat avec les Concerts de Poche, a rencontré une forte mobilisation des acteurs du territoire. Par ailleurs avec le projet de coopération « Grand marais de Brouage », mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, la CCBM a la volonté d'ajouter un axe culturel au contrat territorial avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le projet Marai'Sonnance pourra être l'une des bases de cet axe culturel.

<sup>1</sup> Le CNAR est un lieu de fabrication de spectacles, avec des résidences d'artistes.

- Mickaël VALLET précise qu'en 2016 d'importants moyens humains ont été déployés en interne pour garantir le succès de cette manifestation. Il indique que la prochaine édition aura lieu en 2018. En revanche, pour les éditions suivantes, le rythme de la manifestation sera annuel et non pas biennal.

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

## 6. RENOVATION DE L'ÉCOLE DE VOILE INTERCOMMUNALE

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du bassin de Marennes
Coût total du projet :	110 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	22 000 € soit 17,60% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à l'année »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le confort des pratiquants</li> <li>- Obtenir des labellisations de la FFV (école de voile, école de sport, Club compétition, Club sport loisirs)</li> <li>- Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans le cadre l'Ad'AP et obtenir une labellisation Handivoile à terme.</li> <li>- Augmenter la fréquentation annuelle et saisonnière du site</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 points sur les critères généraux</li> <li>- 0 point sur les critères complémentaires</li> </ul>

### Remarques du Comité :

- Olivier POITEVIN indique qu'il n'existe aucune école de voile labélisée « Club Compétition » sur le bassin de Marennes. A l'heure actuelle, les enfants vont pratiquer ce sport à La Tremblade ou à Saint-Trojan-Les-Bains. Or, pour les jeunes, la compétition est un élément essentiel dans la pratique d'un sport.
- Charles BERTRAND indique que les jeunes ont la possibilité de faire de la voile en compétition à Bourcefranc-le-Chapus. En outre, le Club Nautique reçoit des compétitions au niveau régional.
- Au niveau des labels, l'animateur précise que l'école de voile n'est plus labélisée « Fédération Française de voile » en raison de la vétusté des locaux.
- Mathieu GILLES s'interroge sur la pertinence de faire intervenir le LEADER lorsque les travaux visent à répondre à des obligations de mises aux normes et de mise en accessibilité. Il se demande s'il ne vaudrait pas mieux laisser aux collectivités le soin de financer ce type de travaux.
- L'animateur explique que pour rendre ce projet éligible l'analyse du projet s'est focalisée sur l'obtention de labels et non pas sur les travaux de rénovation menés dans le cadre de l'Ad'AP. En outre, il précise que de façon générale, le LEADER n'a pas vocation à intervenir dans les travaux de mise aux normes.
- Lionel PACAUD intervient pour rappeler que la grille des critères de sélection a été mise en place pour objectiver le choix des projets et éviter le « saupoudrage ». Ainsi, lorsqu'un projet obtient une note inférieure ou égale à 7 points, l'avis devrait être d'office défavorable.

→ AVIS EN OPPORTUNITE: DEFAVORABLE ETANT DONNE QUE LE PROJET N'EST PAS CONSIDERE COMME SELECTIONNABLE APRES SON EXAMEN SELON LA GRILLE D'ANALYSE DU PROCESSUS DE SELECTION VALIDE PAR LE GAL LE 13/10/2016.

## 7. ELABORATION D'UN PLAN PAYSAGE POUR LE PAYS MARENNES OLÉRON

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennnes Oléron
Coût total du projet :	60 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	20 000 € soit 16% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à l'année »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le paysage comme enjeu de développement local (bien-être des populations, développement économique et touristique)</li> <li>- Intégrer la dimension paysagère dans les démarches d'aménagement et les projets structurants du territoire</li> <li>- Sensibiliser les décideurs sur leur rôle en matière de politique paysagère</li> <li>- Alimenter la boîte à outils des collectivités locales en matière de politique paysagère</li> <li>- Mutualiser et développer des outils d'observation, de veille et d'anticipation des mutations paysagères (y compris changement climatique)</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 points sur les critères généraux</li> <li>- 2 points sur les critères complémentaires</li> </ul>

### Remarques du Comité :

- Nicolas LYONNET s'interroge sur l'existence de garantie qui permettrait au GAL de s'assurer de la bonne application du Plan Paysage.
- Mickaël VALLET répond que le SCoT du Pays Marennnes Oléron est en cours de révision. Le SCoT étant une norme, les élus doivent veiller à ce que leur PLU soit compatible avec le SCoT. En termes de volonté politique, les élus du Conseil syndical souhaitent que la question des paysages soit centrale dans l'élaboration du SCoT pour qu'ensuite par capillarité sur les PLU et les autres documents d'urbanisme les paysages deviennent un élément important. Cela étant, un conseil municipal aura toujours la possibilité de considérer que les éléments du SCoT ne conviennent pas et ainsi de choisir de faire le minimum dans son PLU. Toutefois lorsque la compatibilité du PLU avec le SCoT sera examinée, les membres du Comité Syndical auront la possibilité d'émettre un avis favorable ou défavorable sur le PLU. Lorsque l'avis est négatif, le conseil municipal à la possibilité soit de se conformer aux exigences du SCoT soit d'attaquer la décision en contentieux.
- Mickaël VALLET précise que dans le cadre de la révision du SCoT, le Pays a fait le choix d'avoir une coordination interne en régie. Marianne RULIER (Chargée de mission Aménagement-Urbanisme au Pays Marennnes Oléron) a pour principale mission, dans la révision du SCoT, de coordonner l'ensemble des études (antérieures et à venir à l'instar du Plan Paysage) pour les intégrer dans le SCoT. Au-delà des questions du Paysage, le SCoT a également l'obligation d'intégrer les questions de développement économique et toutes les autres dimensions structurantes qui font la cohérence du territoire (ex : concernant l'apport économique des paysages dans le tourisme, le SCoT doit apporter des éléments de réponse à la question suivante : comment fait-on pour préserver les paysages afin que les touristes continuent à trouver du dépaysement lors de leurs voyages sur le territoire ?).

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

## 8. SYSTEME DE FIDELITE COLLECTIF « CŒURS DE VILLAGES » - ILE D'OLÉRON

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	13 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	6 500 € soit 5,2% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à l'année »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Susciter et améliorer l'expérience d'achats des oléronais dans les commerces de proximité</li> <li>- Accompagner les commerçants et artisans des cœurs de villages vers l'utilisation des nouvelles technologies</li> <li>- Favoriser la collaboration des commerçants en créant des synergies qui bénéficieront à l'ensemble des commerces de centre-bourg</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 points sur les critères généraux</li> <li>- 1 point sur les critères complémentaires</li> </ul>

### Remarques du Comité :

- Grégory GENDRE indique qu'historiquement ce sont deux associations de commerçants (Dolus et La Cotinière), contactées par des prestataires privés, qui ont eu l'idée du projet. La CCIO a décidé de le soutenir car l'un des prestataires proposait

*des solutions clé en main pour accompagner les commerçants. Il indique que l'objectif chiffré de 30 adhérents est issu d'une enquête menée par les associations de commerçants auprès de leurs membres.*

- *Mathieu GILLES demande pourquoi la CCIO n'a pas fait le choix de soutenir le développement de la monnaie locale, qui favoriserait l'achat territorial sans recourir à un prestataire. Il serait davantage favorable à cette solution qui n'impliquerait pas un prestataire extérieur car si le prestataire décide de se désengager du projet c'est l'intégralité du projet qui devient caduque. Enfin, il alerte le GAL sur le fait que l'aide LEADER servira principalement à rémunérer l'entreprise privée.*
- *Grégory GENDRE indique que la CCIO a été saisie du dossier relatif à la monnaie locale. Toutefois, la Manager de Centres-bourgs n'a pas reçu de mandat pour travailler sur cette question.*
- *Lionel PACAUD considère que ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie LEADER du Pays Marennes Oléron étant donné qu'il vise à soutenir les commerces de proximité. En outre, selon lui, la démarche est intéressante car elle implique la création d'une association de commerçants implantés dans plusieurs villages et qu'elle est soutenue par une Communauté de communes.*
- *Mathieu GILLES demande pourquoi les associations de commerçants ne sont pas les maîtres d'ouvrage de ce projet. Lionel PACAUD répond que ce serait extrêmement compliqué d'avoir un portage assuré par plusieurs associations de commerçants de plusieurs communes.*
- *Céline NADREAU ajoute que l'avantage d'avoir recours à un prestataire extérieur réside dans le soutien logistique apporté aux associations.*
- *Concernant l'impact du projet, Mathieu GILLES demande si des études ont été réalisées dans les territoires qui ont déjà mis en place ce type de dispositif.*
- *Grégory GENDRE répond que cette solution figure parmi l'ensemble des pistes étudiées par les territoires. Ce serait la première fois que ce projet serait mené à l'échelle d'un territoire insulaire. Les trois autres outils qui sont portés par des collectivités sont : les outils de cartes de fidélisation, les plateformes qui permettent de mutualiser les stocks, les animations sur les marchés.*

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

## 9. LES PROJETS DE CRECHES PORTES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

**Les deux projets suivants sont présentés à la suite, à la demande des membres de GAL :**

### a. RENOVATION DE LA CRECHE ET DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-GEORGES D'OLERON

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	215 565 € HT
Montant LEADER sollicité :	52 452 € soit 36,2% de la fiche « Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une garde simplifiée et économiquement intéressante (crèche)</li> <li>- Activité professionnelle des habitants simplifiée de par les nouvelles places (centre de loisirs)</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 points sur les critères généraux</li> <li>- 0 point sur les critères complémentaires</li> </ul>

### b. CONSTRUCTION D'UNE CRECHE AU CHATEAU D'OLERON

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	564 900 € HT
Montant LEADER sollicité :	100 800 € soit 69,5% de la fiche « Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'accueil des enfants de moins de 3 ans</li> <li>- Permettre l'accès à des structures de la petite enfance (locaux disponibles)</li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 points sur les critères généraux</li> <li>- 3 points sur les critères complémentaires</li> </ul>

**Remarques du Comité :**

- Céline NADREAU rappelle que depuis que la compétence Enfance-Jeunesse est passée au niveau de la Communauté de Communes, tous les enfants de l'île d'Oléron peuvent être accueillis dans tous les établissements de l'île. Le lieu de villégiature de l'enfant n'est pas pris en compte. Elle précise que le Centre de Loisirs de Saint-Georges est très attractif pour les parents car l'équipe d'animation y propose de nombreuses animations/sorties. Ainsi, elle souhaiterait savoir si le manque de places à Saint-Georges n'est pas davantage lié à la qualité de l'animation qu'à un manque de place généralisé sur l'île. En d'autres termes, elle souhaiterait savoir s'il ne serait pas préférable de revoir la politique d'accueil des enfants plutôt que de construire de nouvelles infrastructures.
- Concernant l'analyse des projets, Grégory GENDRE estime que les notes attribuées aux deux projets semblent cohérentes aux vues des critères retenus. Toutefois cela n'empêche pas de revoir le porteur de projet pour lui expliquer les attentes du nouveau programme LEADER.
- Lionel PACAUD souhaite savoir si la réalisation des projets est conditionnée à l'attribution de l'aide du programme LEADER.
- Michaël SPADA répond que la Communauté de Communes de l'île d'Oléron privilégie, dans un premier temps, le recours au soutien du programme LEADER. En revanche, si les projets obtiennent un avis défavorable de la part du GAL, alors la Communauté de Communes déposera des demandes d'aides auprès du FEADER en direct pour la construction au Château d'Oléron. Par ailleurs, l'animateur fait remarquer que si les projets menés par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron peuvent indépendamment être réalisés sans le soutien du LEADER, cela ne sera probablement plus le cas si de nombreux projets obtiennent un avis défavorable.
- Mathieu GILLES fait remarquer que ces deux projets cumulés consomment l'intégralité de la fiche-action. En outre, les questions de seuil sont à prendre en compte.
- Avant de passer au vote, Gabriel BELMONTE fait remarquer qu'il existe une différence entre ces deux projets. En effet, contrairement au projet réalisé sur Saint-Georges, la crèche du Château prend en compte les critères environnementaux avec la construction d'un bâtiment passif.
- Grégory GENDRE fait remarquer que pour les collectivités engagées dans des démarches TEPOS<sup>2</sup> ou TEPCV<sup>3</sup>, ce critère environnemental devrait être éliminatoire. En d'autres termes, les bâtiments ne respectant pas la RT 2012<sup>4</sup>, voire même n'étant pas labélisés BEPOS<sup>5</sup>, devraient être d'office rejetés.
- Nicolas LYONNET fait remarquer que le projet du Château ne vise pas à créer des places supplémentaires.

**RENOVATION DE LA CRECHE ET DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-GEORGES**

- ➔ **AVIS EN OPPORTUNITE: DEFAVORABLE** ETANT DONNE QUE LE PROJET N'EST PAS CONSIDERE COMME SELECTIONNABLE APRES SON EXAMEN SELON LA GRILLE D'ANALYSE DU PROCESSUS DE SELECTION VALIDE PAR LE GAL LE 13/10/2016..

**CONSTRUCTION DE LA CRECHE DU CHATEAU D'OLERON**

- ➔ **AVIS EN OPPORTUNITE: DEFAVORABLE** ETANT DONNE QUE LE PROJET N'EST PAS CONSIDERE COMME SELECTIONNABLE APRES SON EXAMEN SELON LA GRILLE D'ANALYSE DU PROCESSUS DE SELECTION VALIDE PAR LE GAL LE 13/10/2016. NEANMOINS, LES MEMBRES DE GAL SOUHAITENT SOULIGNER QU'ILS ONT ETE SENSIBLES A LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATI ET QU'ILS ENCOURAGENT LA CdC DE L'ILE D'OLERON A POURSUIVRE SES EFFORTS DANS LE DOMAINE.

**10. GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE**

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du bassin de Marennes
Coût total du projet :	195 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	39 000 € soit 15,7% de la fiche « Coopération Interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser et préserver le Marais de Brouage par: <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le maintien des activités primaires extensives</li> <li>o Le développement cadré des activités touristiques</li> <li>o La préservation de la ressource en eau</li> </ul> </li> </ul>
Analyse du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 points sur les critères généraux</li> <li>- 5 points sur les critères complémentaires</li> </ul>

<sup>2</sup> TEPOS : Territoire à Energie Positive

<sup>3</sup> TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la croissance verte

<sup>4</sup> RT 2012 : Réglementation thermique 2012

<sup>5</sup> BEPOS : Bâtiments à énergie positive

Pascale GUIBERT précise que le GAL de Rochefort se prononcera le 14 octobre sur l'opportunité de soutenir ou non le projet.

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

## 11. ECHANGES INTERTERRITORIAUX DE JEUNES FRANCOPHONES :

Les deux projets suivants sont présentés à la suite, à la demande des membres de GAL :

### a. ECHANGES INTERTERRITORIAUX DE JEUNES FRANCOPHONES : ACCUEIL DE JEUNES

Maitre d'ouvrage :	Commune de Marennes
Coût total du projet :	4 109,92 € HT
Montant LEADER sollicité :	2 465,95 € soit 1% de la fiche « Coopération Interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire bénéficier à des jeunes (18-30 ans) des territoires coopérants d'une expérience de vie et professionnelle en dehors de son territoire national</li><li>- Sensibiliser les jeunes sur la notion de francophonie et ses effets sur le développement personnel et local</li><li>- Contribuer au développement de l'économie rurale et à la formation des jeunes</li><li>- Mettre en exergue une culture commune dans les territoires coopérants</li></ul>

### b. ECHANGES INTERTERRITORIAUX DE JEUNES FRANCOPHONES : ENVOI DE JEUNES

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron
Coût total du projet :	2 190 € HT
Montant LEADER sollicité :	1 314 € soit 0,5% de la fiche « Coopération Interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire bénéficier à des jeunes (18-30 ans) des territoires coopérants d'une expérience de vie et professionnelle en dehors de son territoire national</li><li>- Sensibiliser les jeunes sur la notion de francophonie et ses effets sur le développement personnel et local</li><li>- Contribuer au développement de l'économie rurale et à la formation des jeunes</li><li>- Mettre en exergue une culture commune dans les territoires coopérants</li></ul>

Remarques du Comité :

- En l'absence de ce dispositif, la commune de Marennes aurait eu recours à un saisonnier, qui aurait été recruté dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).
- Gabriel BELMONTE demande s'il n'existe pas de fonds spécifique pour ce genre d'échanges.
- Sylvaine COURANT répond que le fonds existant a été mobilisé. Il a permis de bénéficier de tarifs préférentiels pour le transport aérien et d'avoir un soutien administratif pour la constitution des dossiers de demande de visas. En revanche, ce fonds ne prend pas en charge les salaires.
- Sylvaine COURANT précise que la volonté du Pays est d'intégrer dès l'année prochaine de nouvelles communes au dispositif.
- Grégory GENDRE propose d'étudier la faisabilité de créer un fonds spécifique dédié aux projets portant sur des échanges de jeunes. En effet, ces différents projets sollicitent de faibles montants auprès du LEADER. Or le temps mobilisé par les agents pour constituer les dossiers est comparable aux autres dossiers.
- Sylvie LECHEVALIER fait remarquer que le GAL finlandais de Ravakka a mis en place, dans le cadre de son programme LEADER, un fonds de soutien spécifique pour accompagner les initiatives des jeunes. Ce dernier est doté de 5 000 € (ou 10 000€) par an. Cette démarche permet de simplifier grandement la procédure pour les jeunes et ainsi de leur faciliter l'accès aux aides européennes.

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

**12. FESTIVALS – FESTIVAL LES CULTURES FRANCOPHONES DE MARENNES – EDITION 2016**

Maitre d'ouvrage :	Commune de Marennes
Coût total du projet :	42 471 € HT
Montant LEADER sollicité :	14 176 € soit 5,7% de la fiche « Coopération Interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'offre culturelle locale hors saison</li> <li>- Valoriser l'histoire locale et les liens avec la francophonie et les territoires coopérants</li> <li>- Optimiser les coûts et les résultats des festivals par les échanges et la concertation entre programmeurs festivaliers francophones</li> <li>- Contribuer au maillage de l'offre culturelle locale en permettant l'accroissement de l'attractivité et la visibilité des festivals</li> </ul>

**Remarques du Comité :**

- A la question de Grégory GENDRE concernant le CRDD, Sylvaine COURANT répond que l'aide n'a pas encore été attribuée au projet. Etant donné les incertitudes autour du CRDD, elle précise que si le projet n'obtient pas le soutien du programme cette année cela risque de remettre en cause l'organisation de la prochaine édition. Enfin, elle ajoute qu'Antoine LAMBLIN préconise pour les années à venir de cibler l'aide LEADER sur des opérations de mutualisation de programmation artistique.
- Mathieu GILLES souligne que ce projet a déjà été soutenu à plusieurs reprises dans le cadre du précédent programme.
- Michaël SPADA informe les membres qu'il est possible dans le cadre de cette nouvelle période de programmation de réinitialiser le décompte pour appliquer le principe de dégressivité. Toutefois, le GAL peut décider de considérer une continuité entre les deux programmations. Les données précises sur les montants sollicités et les taux d'intervention du LEADER sur les précédentes éditions du festival pourront être présentées lors du passage du projet en programmation.
- Mathieu GILLES souligne que le projet est à présent suffisamment mature pour pouvoir être mené à une nouvelle échelle comme celle de la Communauté de communes.
- A la lueur des aides déjà accordées sur le précédent programme, Lionel PACAUD souligne que la question qui peut se poser concerne le montant de l'aide octroyé. Il préconise d'alerter le porteur de projet sur ce point avant un éventuel passage en programmation.
- Philippe BOUDEAU fait remarquer que le projet semble avoir évolué depuis la précédente programmation : passant de l'organisation de festival à la mutualisation d'artistes.
- Sylvaine COURANT précise qu'une seule artiste fera l'objet d'une mutualisation avec les festivals partenaires. Elle ajoute qu'il est compliqué de mobiliser de nouvelles sources de cofinancement pour organiser ce type de projet. Pour illustrer son propos, elle indique que les cachets et prestations artistiques sont des dépenses considérées comme inéligibles dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois lancé par le Ministère des Affaires Etrangères.
- Aurélien CHAUMET préconise lors du prochain Comité de programmation de présenter d'une part le projet d'accord-cadre et d'autre part un tableau financier indiquant la ventilation par action sur le budget global alloué à la Coopération Francophonie.

➔ **AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE SUR LE PRINCIPE. EN REVANCHE, LES MEMBRES DE GAL SOUHAITENT D'UNE PART ALERTE LE PORTEUR DE PROJET SUR LE MONTANT SOLICITE ET D'AUTRE PART LUI CONSEILLER D'ETENDRE LE PORTAGE DU PROJET ET D'ETABLIR UN BUDGET PREVISIONNEL SUR 4 ANS**

**13. ECHANGES INTERTERRITORIAUX DE JEUNES FRANCOPHONES : CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES FRANCOPHONES**

Maitre d'ouvrage :	Association du CASTEL
Coût total du projet :	20 534 € TTC
Montant LEADER sollicité :	6 500 € soit 2,6% de la fiche « Coopération Interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférer un attrait nouveau aux chantiers de jeunes bénévoles grâce à l'échange entre territoires francophones</li> <li>- Responsabiliser les adolescents aux enjeux environnementaux globaux pour en faire les éco-citoyens de demain</li> <li>- Valoriser les actions et initiatives par les outils numériques</li> <li>- Valorisation du patrimoine naturel et culturel</li> <li>- Favoriser la mobilité des jeunes</li> </ul>

*Aucune remarque du Comité de Programmation*

→ AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE

## DATES

---

- La prochaine réunion du Comité de programmation sera fixée en fonction de la date de signature de la convention tripartite.

## CONTACTS :

---

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes
- Equipe technique LEADER : 05 46 36 70 12
- Michaël SPADA, [animation.leader@marennes-oleron.com](mailto:animation.leader@marennes-oleron.com) ; Emilie LE ROY, [e.eroy@marennes-oleron.com](mailto:e.eroy@marennes-oleron.com)

Fait à Marennes, le 18 novembre 2016

M. Mickaël VALLET

Président du PETR du Pays Marennes Oléron

